

REPOSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR STEPHANE BROSY, DEPUTE (PLR), INTITULEE "NON CELEBRATION DU BICENTENAIRE DE LA REUNION DE L'ANCIENNE PRINCIPAUTE EPISCOPALE DE BALE A LA SUISSE" (N°2726)

Le 20 mars 1815, les puissances européennes réunies en Autriche avec l'ambition de réorganiser l'Europe adoptaient la « Déclaration du Congrès de Vienne sur les affaires de la Suisse ». Il fut arrêté que la majeure partie de l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle serait annexée au canton de Berne pour compenser la perte par ce dernier de Vaud et de l'Argovie. Le canton de Berne accueillit la décision à contrecœur.

Depuis longtemps, et de manière générale, les décisions du Congrès de Vienne sont perçues négativement par la population jurassienne qui ne voit pas dans cet événement l'entrée de la région dans la Confédération suisse, mais son annexion non désirée au canton de Berne. L'issue du Congrès de Vienne aurait pu être différente : des demandes avaient été formulées pour faire de l'ancien Evêché de Bâle un nouveau canton suisse. Si tel avait été le cas, 1815 aurait marqué l'entrée de ce canton dans la Confédération.

Il serait erroné d'affirmer que la région jurassienne serait restée française après 1815 si elle n'avait pas été annexée au canton de Berne. Le Congrès de Vienne décida de ramener la France à ses frontières de 1791. Or, l'annexion de l'Evêché de Bâle par la France n'eut lieu qu'en 1792.

Conformément aux usages, le Gouvernement considère que l'entrée de la République et Canton du Jura dans la Confédération suisse a eu lieu le 1^{er} janvier 1979. A titre d'exemple, il est admis qu'Argovie a rejoint la Confédération en 1803 et non en 1415, année de son annexion par le canton de Berne.

Comme il en a informé le Parlement en réponse à une question orale le 25 juin 2014, le Gouvernement n'a pas l'intention de célébrer le bicentenaire du Congrès de Vienne.

Les Archives de l'ancien Evêché de Bâle ont communiqué qu'elles organiseront le 20 novembre 2015 à Porrentruy un colloque historique consacré à l'événement.

Delémont, le 2 juin 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler